

**N° 16/4.23**

**[PRÉAVIS N° 46/12.22](#)**

**RÉPONSE AU POSTULAT DU GROUPE PSIG : « 25 NOVEMBRE-LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES-AUSSI À MORGES »**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## **1 PRÉAMBULE**

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le lundi 6 février 2023 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mmes Dominique Kubler-Gonvers, Floriane Wyss, Jassinta Dewi-Freitag, Estelle Bastian, Aline Dupontet, Aliénor Vauthey ainsi que de M. Marc-Alain TIËCHE président-rapporteur.

La commission tient à remercier M. Laurent PELLEGRINO, municipal en charge de la cohésion sociale, du logement et de la sécurité ainsi que Mme Mama ANNE cheffe du service de la cohésion sociale et du logement pour la présentation du préavis et leurs réponses aux questions posées.

## **2 PRÉSENTATION DU PREAVIS**

Le préavis est commenté par Madame Mama Anne qui y apporte quelques précisions. Elle évoque avec la commission le rôle de membres de la PRM formés spécialement pour des interventions dans le contexte des violences domestiques.

Au chiffre 3.2 elle informe que les numéros d'urgence sont sur le site internet de la commune et que les guichets communaux concernés favoriseront la visibilité de ceux-ci.

Au chiffre 3.3 la commission est informée que la campagne d'affichage en plusieurs langues aura lieu dès mars 2023.

Au chiffre 4.2 à propos des logements d'urgence et ou de logements relais il est également évoqué la difficulté à retrouver un logement locatif pour les personnes victimes de violences domestiques.. En effet, les gérances demandent des garanties très importantes que de nombreuses personnes ne peuvent fournir. Le cautionnement par des tiers ne débloque que rarement la situation.

Madame Aline Dupontet rappelle à la commission que le postulat avait été déposé pour le groupe PSIG lors de la précédente législature.

Les commissaires reconnaissent la qualité du document fourni par la Municipalité.

Lors de la discussion plusieurs questions sont soulevées et adressées à la Municipalité permettant de mieux comprendre l'action de la PRM et des agents spécialement formés.

1. Comment se fait cette formation spécialisée ?

2. Comment la PRM utilise t'elle les compétences de ses fonctionnaires spécialisés ? Sont-ils intégrés séparément dans une brigade ? Fonctionnent t'ils en binôme ? Sont-ils de piquet si une intervention devait avoir lieu dans une situation familiale, violente et compliquée ?
3. L'intervention des agent-e-s se fait-elle de manière préventive si une situation conflictuelle potentielle est annoncée ou alors uniquement lors de violence déclarée ?

Les réponses suivantes sont parvenues aux commissaires :

Il y a 4 personnes formées, il s'agit de 1 homme et de 3 femmes.

**Question N° 1 et 2 :** Il n'y a pas de formation standard pour ce domaine d'activité mais il s'agit notamment d'une intégration dans le réseau vaudois des violences domestiques qui permet un échange d'informations et de bonnes pratiques métier. Des modules d'une durée d'une journée de formation continue sur cette thématique donnée par, en outre, l'UNIL ou d'autres instituts de formations. Des stages auprès de la fondation Malley-Prairie ou auprès de la brigade des mœurs de la police judiciaire de Lausanne.

Les personnes formées ne travaillent pas en binôme et ne sont pas de piquet. Elles transmettent les connaissances et sensibilisent les autres collègues sur toutes les facettes de cette thématique et servent de personnes de référence en cas de besoin.

**Question N° 3 :** Le nombre de violence domestique pour 2022 pour Morges est de 37 cas.

La PRM intervient également de manière préventive lorsqu'elle est appelée.

### 3 CONCLUSION

Les violences domestiques concernent tant les hommes que les femmes mais ces dernières en sont majoritairement les victimes. La commission constate que la Municipalité et ses services sont conscients de ce grave problème de société et que des mesures d'informations, de préventions, de soutiens et d'interventions spécialisées sont mises en place.

La statistique policière annuelle sur les faits de violence domestique est publiée annuellement par l'office fédéral de la statistique et donne des informations sur les personnes lésées selon l'âge et le sexe et sur les violences subies.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police/violence-domestique.assetdetail.21324189.html>.

**La commission émet le vœu** que des chiffres similaires soient transmis annuellement, à la COGEST par exemple, afin qu'un suivi de la situation puisse être réalisé.

Vu ce qui précède, et à l'unanimité des commissaires, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de prendre acte du présent rapport

2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du groupe PSIG déposé par Aline Dupontet, et développé lors de la séance du conseil communal du 4 novembre 2020 « 25 novembre-lutte contre la violence faite aux femmes-aussi à Morges »

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Marc-Alain Tièche

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 avril 2023.**